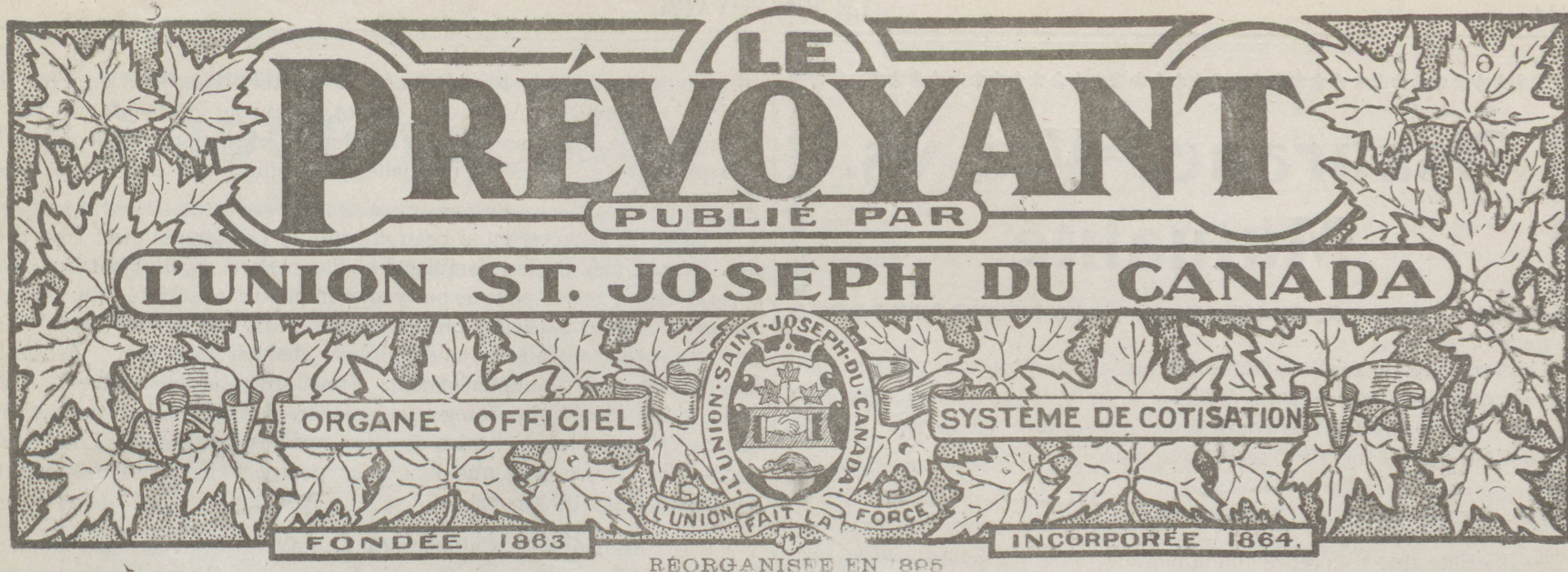




VOLUME XVI.—No. 14.

OTTAWA, ONT., OCTOBRE 1912.

Abonnement, \$1.00 par an

Le Respect Humain

Le respect humain !

Voilà un défaut contre lequel il est temps de partir en guerre. Autrement, il pourrait jouer un mauvais tour aux Canadiens-français. Non pas que ce travers leur soit propre. Mais, par leur tempérament latin, ils y sont plus exposés que les froids Anglo-Saxons, dont la nature semble se moquer, au moins délicieusement, sinon toujours franchement, du jugement des hommes.

Le respect humain n'est pas d'hier. Inhérent à notre nature, il a laissé une trace profonde dans l'histoire et a terni la vie de grands hommes. Souvent cause de conflits désastreux, il n'en était pas moins traité à l'égal d'une vertu par le paganisme. Le christianisme l'a dépouillé de ses cripx trompeurs, sans l'empêcher de continuer, à travers les âges, un règne interminable. Plus son joug est dur, plus on le porte gaiement. C'est toujours le sourire aux lèvres que la vague humaine se fait un parache de son écume !

N'en déplaise au fabuliste, qui a couvert le respect humain de ridicule, l'homme n'en continue pas moins à vouloir "contenter tout le monde et son père". On craint le jugement du prochain. Avant de poser un acte, on se demande ce qu'en pensera le voisin. Si l'acte est mauvais, passe encore; mais s'il est bon, on en a honte! Est-il rien de plus stupide et de moins logique? Pourtant, c'est bien là la vérité.

Dans le domaine religieux, le respect humain conduit rapidement à la tiédeur. A force de rougir des pratiques pieuses du culte catholique, on finit par les fuir et par les abandonner complètement. Passer pour un esprit fort, c'est un triste honneur convoité par tous les esclaves du respect humain. Et, les gens qui font parade d'indépendance sont souvent, à leur insu, ceux qui se préoccupent le plus des qu'en-dira-t-on.

Dans le domaine national, le respect humain devient l'arme traîtresse avec laquelle une race se suicide. Un peuple ne peut grandir, non plus que commander le respect, sans la légitime fierté de sa nationalité. Rougir de son origine, c'est, de la part du citoyen, faire un premier pas vers l'apostasie nationale.

Gare aux illusions! Il arrive souvent au respect humain de se cacher sous un couvert trompeur. Sous prétexte de prudence, de conciliation, de largeur de vue ou d'autres grands mots vides de sens, on obéit parfois à un sentiment de respect humain pur et simple, et on cherche une appellation ingénieuse pour excuser une lâcheté. Il n'y a pas de prudence, de tactique, de conciliation, de modération, de largeur de vue, qui tienne devant un devoir à remplir. Les principes sont plus forts que les mots. Jamais la conscience nationale ne par-

donnera les honteuses reculades, opérées avec de fallacieux arguments n'ayant d'autre base véritable qu'un grotesque respect humain.

Le malheur est qu'ils sont légion, les esprits pusillanimes et les âmes timorées, qui estiment que faire preuve de patriotisme c'est s'exposer à la critique des races avec lesquelles nous vivons. A ce compte-là, il faudrait, chaque fois que nous avons une juste revendication à faire ou une protestation à formuler, se demander d'abord si cela va plaire à nos concitoyens. Eux, cependant, s'inquiètent peu de ce que nous pouvons penser de leur manière d'agir. Ils font ce que bon leur semble, sans se tourmenter à savoir s'il n'y a pas, dans leur attitude, quelque chose de propre à offenser la minorité française du pays. Pourquoi faut-il avoir tant de scrupuleux ménagements pour ceux qui nous traitent avec une désinvolture superbe? Loin de nous, certes, l'intention de vouloir mettre un terme à ce qu'on appelle, avec tremolo dans la voix, la concorde et l'harmonie entre les éléments qui constituent la nation canadienne. Mais, il est temps que cette harmonie ne soit pas l'œuvre de la race canadienne-française seulement. Que l'élément anglo-saxon y apporte son appoint. Du train dont vont les choses, si nous continuons à toujours craindre, sans raison, de déplaire à certains groupes fanatiques, l'harmonie règnera indéfiniment, mais les droits des Canadiens-français seront de plus en plus méconnus. Car enfin, il y a un bout à tout. Et puisque notre attitude trop pacifique nous a gagné d'être traités en parias dans un pays qui est nôtre, changeons de tactique. Plus de respect humain! Pas de fausse crainte de heurter les sentiments du fanatisme. Ce qu'il faut, c'est une revendication virile, constante et ferme de nos droits. Protestons quand on nous menace; défendons-nous quand on nous frappe; résistons quand on nous écrase. Mieux vaut tomber en combattant que de capituler lâchement.

C'est navrant de voir l'audace de nos ennemis. Rien ne leur répugne. En dépit des traités et malgré la loi naturelle, on nous méconnaît le droit de prier dans notre langue ou d'instruire nos enfants dans la langue de leurs ancêtres, langue pourtant officielle dans ce pays. Tantôt la persécution vient de l'autorité religieuse et tantôt de l'autorité civile. Mais, nous ne la subissons pas!

Le mouvement de résistance des Canadiens-français d'Ontario à l'ostracisme qui veut angliciser leurs enfants par l'école, n'est pas de ceux qui s'arrêtent avec des menaces. Monsieur Whitney dit que la loi sera observée. Non! Une loi injuste n'oblige pas. Le gouvernement veut nous prouver que "la raison du plus fort est toujours la meilleure". Mais, il ne doit pas oublier que le lion, un jour, fut vaincu par le moucheron.

Nous allons résister à la loi injuste, et ce, jusqu'à son rappel.

Il y aura peut-être quelques défections parmi nous. Il y en a eu au sein des apôtres choisis par Jésus-Christ lui-même. Que les "peureux" sortent des rangs; les braves seront débarrassés de leur gênante présence et mèneront la campagne plus rondement contre le brutal fanatisme d'infâmes persécuteurs.

CHARLES LECLERC.

Assurance-Vie vs. Mutualité

Parce que des sociétés de secours mutuels importantes ont remanié, en ces dernières années, leurs échelles de taux, il y a des gens qui sont tentés de leur préférer les compagnies d'assurance sur la vie. Ont-ils raison, ou ont-ils tort? C'est ce que nous allons établir.

* * *

Il existe une différence fondamentale entre les sociétés mutuelles et les compagnies d'assurance. Les premières existent pour le bien des membres qui en font partie; les secondes sont de pures entreprises commerciales par l'entremise desquelles des millionnaires font produire de gros dividendes à leurs capitaux.

La mutualité n'est pas susceptible d'enrichir personne. Simple mode de coopération pratique, elle facilite l'épargne et la fait fructifier au profit de ses membres. Par contre, l'assurance-vie a édifié de colossales fortunes; destinée d'abord à pourvoir aux besoins de la veuve et de l'orphelin, elle a vite dégénéré en exploitation commerciale. C'est un secret de polichinelle que pour certaines actions payées \$1,000 dans la compagnie "Prudential", par exemple, les actionnaires détiennent \$22,000 de capital-action et retirent de ce chef \$2,200 par an. En d'autres termes, un dividende de 10 pour cent leur est versé, non sur le montant d'argent placé dans l'entreprise, mais sur le montant grossi à l'aide de dividendes en actions. C'est ainsi qu'il est prouvé dans le rapport du Commissaire des Assurances du Massachusetts, qu'un actionnaire de la compagnie "Prudential" a réalisé l'énorme somme de \$329,363.60 d'un placement de \$2,000 fait en 1875.

L'assurance-vie est si bien une entreprise commerciale pure et simple, que des actions payées à l'origine \$100 dans les Compagnies Aetna, Métropolitain, Prudential, Equitable, valent aujourd'hui \$10,800, \$15,000, \$17,200 et \$12,000 respectivement. Et, on a calculé que la moyenne réelle des dividendes annuels des principales compagnies d'assurance américaines était de 28 pour cent.

* * *

Il importe de se demander qui paie ces gros profits aux actionnaires. Qui, sinon les porteurs de polices? Voilà une chose ignorée du pauvre homme versant cinq ou dix centins par semaine à la compagnie pour le maintien en vigueur d'une police; mais la vérité est que cette prime, en apparence insignifiante, contribue plus largement au paiement des dividendes que la grosse prime payée annuellement d'avance par un porteur d'une police de \$10,000.

Quel que soit le montant de la police qu'un assuré possède dans une compagnie d'assurance, quel que soit le mode de paiement de la prime, quels que soient les avantages accordés, cet assuré doit se convaincre d'une chose: il contribue sa quote-part aux profits réalisés par les actionnaires, les officiers et les agents.

S'agit-il d'une société mutuelle, le contraire a lieu. Le porteur d'un certificat de dotation est lui-même l'actionnaire de la société: si des profits sont réalisés, la caisse de réserve en bénéficie, et cette caisse de réserve appartient exclusivement aux membres.

* * *

Les sociétés de secours mutuels et les compagnies d'assurance ne sont pas toujours en bons termes. Explication facile: celles-ci font à celles-là une concurrence redoutable. Et, ce n'est pas plaire aux capitalistes que de briser leurs trusts. Quand les compagnies d'assurance ont senti que la mutualité gagnait la faveur du public, elles ont été trouver les gouvernants, aux Etats-Unis, d'abord, et ont

forcé la passation de lois destinées à arrêter, dans leur marche, les sociétés mutuelles. Avec de l'argent, beaucoup d'argent, on réussit toujours. Et, certains états de l'Union américaine, convaincus (?) de l'insolvabilité des sociétés mutuelles, ont édicté des lois d'une impitoyable sévérité.

Fallait-il s'arrêter en si beau chemin? Le Canada était trop près des Etats-Unis, et les compagnies d'assurance y voyaient un trop beau champ d'action pour ne pas y aller inquiéter les sociétés de secours mutuels. Déjà, plusieurs provinces de notre pays ont passé des lois qui ont contraint la mutualité à changer ses taux. Est-ce la fin ou est-ce le commencement d'une savante persécution? Car, enfin, sous prétexte de protéger les porteurs de certificats, il ne faudrait pas mettre en danger l'existence des sociétés mutuelles. Le remède serait pire que le mal que l'on veut guérir, à savoir, l'insolvabilité des associations de secours.

Cette insolvabilité, d'ailleurs, est loin d'être prouvée. Du moment qu'une société a les taux du Congrès Fraternel et charge à ses membres une taxe spéciale d'administration, elle doit être considérée comme assise sur de solides bases financières. Libre aux compagnies d'assurance de se vanter d'avoir des réserves de plus d'un billion; les sociétés mutuelles préfèrent de beaucoup la réserve de reconnaissance que les veuves et les orphelins leur octroient si généreusement. Tandis que l'assurance-vie accumule millions sur millions, la mutualité accomplit humblement sa mission qui est de faire le bien.

* * *

Peut-être ignore-t-on comment il se fait que l'assurance-vie obtient de gros profits où la mutualité vivote péniblement. L'explication n'est pas difficile à trouver.

Les profits des compagnies d'assurance leur viennent par trois canaux différents, qui tous s'alimentent dans le gousset des porteurs de police. Ces trois canaux sont: économie dans la dépense, épargne sur la caisse d'assurance, surplus des intérêts.

Economie dans la dépense. Tous les ans, à peu près le tiers de la prime de chaque police est alloué aux dépenses administratives. Les actionnaires ont intérêt à ce que la dépense soit réduite au minimum, puisque l'excédent de la caisse d'administration sert au paiement de dividendes.

Epargne sur le fonds d'assurance. Cette caisse reçoit une telle proportion des primes qu'elle est plus que suffisante pour le paiement des polices des assurés décédés. En majeure partie, les compagnies d'assurance ont adopté la table de mortalité basée sur l'expérience américaine. Mais la moyenne des décès de ces compagnies est inférieure à celle de la table américaine, parce que les assurés des compagnies sont triés sur le volet, tandis que l'auteur de la table de mortalité s'est simplement appliqué à établir la moyenne générale de mortalité, sans sélection des individus. Le résultat, c'est que par un choix judicieux de leurs risques, les compagnies, servies d'ailleurs par les progrès de l'hygiène, ont une mortalité d'un tiers moindre que celle de la table de l'expérience américaine. Aussi, les actionnaires sont-ils en mesure, chaque année, de grossir leurs dividendes à l'aide de l'excédent du fonds d'assurance.

Surplus des intérêts. Ordinairement, l'assurance-vie estime, dans ses calculs, que son capital doit rapporter un intérêt de 3 ou de 3½ pour cent. Elle traite ses assurés en conséquence. Mais la réalité c'est que l'intérêt des obligations municipales est toujours de plus de 4%. De plus, les compagnies d'assurance ont la latitude de placer leurs fonds dans diverses entreprises commerciales, qui leur rapportent un gros intérêt. Et, comme bien l'on pense, les gros intérêts n'augmentent pas l'avoir des assurés, mais celui des actionnaires.

* * *

CONCLUSION: préférer les grandes compagnies d'assurances aux sociétés de secours mutuels, c'est contribuer à l'édification de grosses fortunes au lieu d'aller au refuge véritable de la classe populaire.

C.L.

AU JOUR LE JOUR

Jolie fête à Hull.

Chassez le naturel, il revient au galop. Ce proverbe est vrai. Le naturel de l'Union St-Joseph du Canada est si patriotique et national, que toutes les fêtes de la Société se transforment, comme par enchantement, en démonstrations nationales. A preuve, le concert-loterie du 14 octobre, sous les auspices du Conseil Notre-Dame de Hull de l'Union St-Joseph du Canada, au Parc Royal.

Il y avait plus de douze cents personnes dans la vaste enceinte, pour applaudir les discours patriotiques d'orateurs éloquents et pour féliciter le Révérend Père Guertin, O.M.I., de l'œuvre de l'instruction des jeunes gens pauvres ayant de bonnes dispositions pour faire un cours classique.

Il y a eu chant, musique, tirage de quatre-vingts prix, rafraîchissements, etc.

La soirée a débuté par la présentation de l'adresse suivante à Monsieur Olivier Durocher, président général de l'Union Saint-Joseph du Canada, adresse lue par Monsieur le Dr J. U. Archambault.

A Monsieur Olivier Durocher,
Président général de l'Union
St-Joseph du Canada.

Monsieur le Président général,

Grande est sans doute votre surprise de nous voir actuellement déplier un large parchemin pour vous présenter une adresse. Votre proverbiale bonté nous pardonnera de faire violence à votre modestie bien connue; mais nous n'avons pas voulu laisser échapper cette occasion de vous offrir, avec nos félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de l'Union St-Joseph du Canada, l'expression de nos sentiments les plus affectueux et de notre admiration la plus vive.

L'affection, elle vous est méritée par votre titre de père de la grande famille de l'Union St-Joseph du Canada, et d'autant plus méritée que vous avez prouvé, par de longs états de service, être de fait comme de nom, le père de notre mutualité. L'admiration, elle vous est acquise par le zèle éclairé et le dévouement désintéressé avec lesquels votre

intelligence, agissant de concert avec votre cœur, a assuré le progrès constant de la société catholique et nationale par excellence, qu'est l'Union St-Joseph du Canada.

Libre à votre humilité, qui se dépense depuis un tiers de siècle à faire de l'Union St-Joseph du Canada la plus belle de toutes les sociétés mutuelles, de ne rêver d'autre récompense que la noble satisfaction d'avoir été si utile à la veuve, à l'orphelin, à la religion, à la race, à la patrie. Mais, vous n'empêcherez pas vos amis, et les citoyens de Hull ne sont pas les moindres, de proclamer bien haut l'estime qu'ils vous portent, l'affection dont ils vous entourent, la reconnaissance qu'ils vous doivent. Dans l'accomplissement de ce doux devoir, nous avons confiance, d'ailleurs, de recevoir l'approbation des 27,000 membres de l'Union St-Joseph du Canada. Partout où flotte la majestueuse bannière de notre saint Patron, dans Québec comme dans Ontario, sur les bords de l'Atlantique comme dans l'Ouest canadien, le nom de celui que nous appelons notre digne Président général est connu, aimé et respecté.

L'humilité est une vertu qu'il est beau de voir se refléter dans les paroles et dans les actes; mais quand un homme a donné sa vie à une œuvre, quand cette œuvre est nationale, religieuse et sociale, quand le succès couronne un noble dévouement, il y a triple raison de témoigner à cet homme le sentiment d'admiration que des milliers de cœurs professent à son endroit. Il nous semble que ce témoignage, vierge de toute flatterie, vous sera une consolation pour les heures de laborieux travail que vous vous êtes imposées et pour les ennuis auxquels vous avez pu être en butte. Votre mérite est aujourd'hui d'autant plus grand qu'il a un plus haut piédestal d'amertumes dignement acceptées, de revers dûment essuyés, d'obstacles courageusement affrontés.

Il nous reste à souhaiter que le ciel vous conserve longtemps à l'affection des membres de la grande famille de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Puissiez-vous continuer à guider notre Société vers les hautes destinées réservées à une œuvre de saine économie, d'ardent patriotisme, d'intégral catholicisme.

Les membres du Conseil
Notre-Dame de Hull
de l'Union St-Joseph du
Canada.

En termes appropriés, Monsieur O. Durocher a répondu à cette adresse et s'est déclaré bien récompensé de ses états de service à l'Union St-Joseph du Canada, par l'estime dont le public entoure cette société. Il a remercié les membres du Conseil de Hull de leurs généreux sentiments à son endroit et a félicité Monsieur le Curé Guertin de son initiative pour instruire la jeunesse.

Appelé à prendre la parole, le Rév. Père Guertin, s'est exprimé dans les termes suivants:

"Si jamais, dans mon cœur de prêtre et de Canadien-français, j'ai éprouvé une douleur, c'est bien quand j'ai vu nos compatriotes catholiques Canadiens-français des comtés d'Essex et de London, victimes de la barbarie de l'anglicisme. J'aurais voulu être de ceux qui volaient à leur secours, être au nombre de leurs défenseurs, être au premier rang des combattants; mais si je n'ai pu éprouver cette satisfaction, j'y étais toutefois de cœur et à chaque attaque nouvelle que l'on faisait contre eux, c'était autant de coups d'épingles dans mon cœur."

Puis l'orateur a parlé des bienfaits accomplis par l'Union St-Joseph du Canada, de la belle œuvre du Centin Collégial, si semblable à celle des bourses paroissiales de Hull, du rôle national de la St-Joseph, dans Ontario notamment.

Profitant de l'occasion pour parler de l'épineuse question de l'augmentation des taux par la création d'une caisse d'administration, le Rév. Père Guertin a félicité la Société de sa fermeté à vouloir mettre ses finances solides. Nécessité oblige. Et les membres le comprennent. Une augmentation n'est jamais populaire, mais celui qui s'en fait le champion rend un service d'autant plus grand à la cause qu'il sert, qu'il prévoit devoir en souffrir dans sa popularité personnelle.

L'orateur a été beaucoup applaudi quand il a démontré que la force de la race canadienne-française lui venait de son attachement

à son clergé. "Partout, dans tous les coins et dans tous les recoins du pays, des bords du Golfe St-Laurent aux rives du Mississipi, là où se trouvait un groupe parlant le français, on a trouvé un prêtre au milieu d'eux. Dans ces milieux on a respecté le prêtre, on l'a aimé, on le savait l'envoyé de Dieu. De son côté le prêtre, de pair avec son sacerdoce, avait dans son âme l'amour de sa race. Il était français aux premiers jours de la colonie, il voulait, et Dieu l'aidant il sut conserver pour ses chers paroissiens, plus tard supporté par des patriotes, le seul héritage que nous a laissé notre ancienne mère-patrie, Notre Langue. Permettez-moi ici de répéter ces paroles d'Olivier Asselin: "Quand le vrai patriotisme aura quitté le cœur du peuple vous le retrouverez dans celui du prêtre."

Monsieur le Curé a terminé son éloquent discours en encourageant les Canadiens-français d'Ontario à tenir tête à la tempête qui se déchaîne sur eux.

Monsieur l'abbé Corbeil fut l'orateur suivant. Inutile de dire que son discours patriotique fut coupé d'applaudissements. Voici quelques-unes de ses paroles: "Mon titre pour vous adresser la parole, ce soir, le voici: Je suis Canadien-français! Mon grand-père et ma grand-mère étaient des Canadiens-français; mon père et ma mère étaient des Canadiens-français; je suis né sur la ferme d'un Canadien-français; le premier pain que j'ai mangé était fait de blé planté et récolté par un Canadien-français; l'eau que j'ai bue dans mon enfance provenait d'un sol français; le sucre du pays, le sirop d'érable, qui ont fait les délices de mon enfance, provenaient d'arbres croissants sur un sol canadien-français. Je suis né Canadien-français, je suis prêtre et Canadien-français et je veux mourir en terre canadienne-française! Quand la patrie est joyeuse, je suis joyeux, et quand elle souffre, je souffre aussi. Quand la patrie est en danger je suis prêt à me battre avec l'épée, l'épée de la parole triomphante, pour rouler vers l'abîme celui qui s'attaque à la foi et à la langue canadiennes-françaises.

"On nous a menacé déjà, nous avons vaincu; on nous menace aujourd'hui sur le sol de la province-sœur et nous vaincrons. Pour y arriver nous ferons de nos enfants une nouvelle génération

de héros. Nous les ferons les maîtres des destinées de notre race. Nous ferons de l'enfant du peuple canadien-français le chef de sa patrie. Sur le sol canadien la génération qui grandit sera plus utile à son pays que la horde Ontarienne, qui persécute la langue française.

"Whitney, avec ses deux millions d'Anglais, se jette comme un vautour sur les deux cent mille Canadiens-français d'Ontario, avec un cynisme révoltant. . . . Le peuple canadien-français d'Ontario ne mourra pas et nous triompherons avec le Christ, avec notre religion, et nous conserverons notre langue. Le fanatisme a beau faire, il n'aura pas nos enfants. Ceux-ci resteront Canadiens-français. Lord Elgin disait: "Avant de se faire anglaise, la race canadienne-française se fera américaine." Mais la vérité c'est que notre race restera ce qu'elle est, fière de son origine et confiante dans la destinée que lui réserve la Providence."

De beaux discours furent aussi prononcés par M. le Curé Myrand, M. le Maire Dupuis et M. le Dr R. H. Parent, contrôleur de la ville d'Ottawa.

La soirée se termina par le tirage de cent magnifiques prix.

Quant à Monsieur le Dr Archambault, l'organisateur de cette fête, voici ce que disait de lui, le lendemain, le "Temps" d'Ottawa:

"Le succès de la fête d'hier est dû au dévouement et à la coopération de plusieurs. Il est dû surtout à l'inlassable activité et à l'inaltérable patriotisme de l'un des plus éminents citoyens de la ville de Hull, le Dr J. U. Archambault. Le médecin en chef de l'Union Saint-Joseph peut avoir des adversaires politiques, mais tout le monde doit s'incliner devant sa droiture, devant sa loyauté, devant la sincérité son patriotisme. Dans toutes les œuvres qu'il a entreprises, ou auxquelles il a participé, on a toujours trouvé en lui le désir de faire le bien pour le bien, et non pour en tirer une réclame personnelle. Ce sont des hommes de cette trempe qui font les bons patriotes et les vrais citoyens, ceux que l'on trouve toujours à l'avant-garde quand il s'agit d'aider aux pauvres, de défendre les humbles et de combattre pour la religion ou pour la race."

Tournée de M. Eug. Sauvé, organisateur, dans Kent et Essex.

Tecumseh, Ont.—Le 29 septembre dernier, M. Eugène Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada, a fait une conférence sur cette société, expliquant clairement la fameuse question du 30c. Nous pouvons dire sans risque de se tromper que M. Sauvé a convaincu tous les membres présents qui étaient environ une quarantaine.

Le président du conseil, le Dr Poisson, présidait cette assemblée, et fit plusieurs excellentes remarques en faveur de la St-Joseph.

Le Rév. M. Langlois, curé de Tecumseh et chapelain du conseil,

étaient invités tous les Canadiens-français pour entendre une conférence, qui fut donnée par l'organisateur, M. Eugène Sauvé, sur les différents changements qui se sont opérés dans la société à la dernière convention.

Nous pouvons dire que M. Sauvé a touché la note juste en traitant la question de la fondation de la Caisse d'Administration. Il a fait voir clairement à tous les membres que la chose était tout à fait nécessaire. Aussi les quelques membres qui se proposaient d'abandonner l'Union St-Joseph du Canada resteront-ils fidèles au troupeau, étant donné qu'ils connaissent maintenant les causes de l'augmentation.

M. Francis Joanisse, le prési-

un Canadien-français d'abandonner la St-Joseph à cause de quelques sous d'augmentation par mois.

Plusieurs autres membres dirent aussi quelques mots très à propos, et l'on se dispersa après avoir présenté un vote de remerciement à M. Sauvé pour sa très instructive conférence.

Tilbury, Ont.—Lundi soir, le 16 septembre avait lieu ici une assemblée spéciale de l'Union St-Joseph à laquelle étaient invités non seulement les membres, mais tous les Canadiens-français.

M. le notaire J. A. Tremblay, président du conseil de Tilbury, présidait l'assemblée. Sur l'estrade, aux côtés du président, se trouvaient M. Eugène Sauvé, organisateur, et le Rév. Curé Parent, de Tilbury.

M. Tremblay, en présentant M. Sauvé à l'assistance, fit un joli discours très pratique, disant que tous les Canadiens-français devaient tenir ferme à l'Union St-Joseph.

M. Eugène Sauvé raconta tout ce qui s'est passé à la dernière convention, expliquant clairement la question de la création d'une caisse d'administration.

Le Rév. M. Parent fit ressortir les différents avantages qui découlent d'une société de secours mutuel comme la St-Joseph, et il encouragea les membres à rester dans leur société, en dépit des quelques sous de plus qu'ils auront à payer chaque mois.

Rivière aux Canards.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada qui s'est tenue dans la sacristie, mardi soir, le 24 septembre, M. Eugène Sauvé, organisateur, dans un bref discours, donna aux membres tous les renseignements sur la question de l'augmentation des taux, due à la fondation d'une Caisse d'Administration. Tous les membres présents se sont montrés très satisfaits de ces explications.

Le Rév. M. Loiselle, curé de la paroisse, était présent et dit aussi quelques mots d'encouragement.

McGregor, Ont.—En dépit de la pluie, il y a eu dans la salle publique, ici, mardi soir, le 17 septembre, une bonne assemblée de l'Union St-Joseph du Canada, alors que l'organisateur, M. Eugène Sauvé, expliqua longuement et clairement la question de l'augmentation des taux résultant de la créa-



Officiers du Conseil Mathieu.

DEBOUT: J. A. Mathieu, Wilf. Giroux, Philémon Giroux, Achille Dery, Achille Perron, Georges Turcotte, Onésime Capron.—ASSIS: J. Ernest Gaulin, Jean Mathieu, Rév. J. Ed. Lévesque, Charles Lafleur, Jos. Bergeron, Dr Emile Dupont.

prononça un bref discours, démontrant aux membres que cette caisse d'administration que l'on venait de fonder dans la société était dans leur propre intérêt. Aussi fallait-il se conformer à la loi du pays.

M. Alfred St. Onge et M. Euclide Jacques, de Windsor, prononcèrent également de brefs discours qui furent fort appréciés. "Combien nous nous sentons à l'aise lorsque nous sommes bien renseignés sur notre société," disait à la sortie de l'assemblée un membre aux cheveux d'argent.

Windsor, Ont.—Vendredi soir le 13 septembre, il y eut une grande assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, à laquelle

étaient invités tous les Canadiens-français pour entendre une conférence, qui fut donnée par l'organisateur, M. Eugène Sauvé, sur les différents changements qui se sont opérés dans la société à la dernière convention.

Nous pouvons dire que M. Sauvé a touché la note juste en traitant la question de la fondation de la Caisse d'Administration. Il a fait voir clairement à tous les membres que la chose était tout à fait nécessaire. Aussi les quelques membres qui se proposaient d'abandonner l'Union St-Joseph du Canada resteront-ils fidèles au troupeau, étant donné qu'ils connaissent maintenant les causes de l'augmentation.

M. Bastien, un membre dévoué, dit que ce serait une honte pour

tion d'une caisse d'administration.

Aussi nous pouvons dire qu'à près avoir reçu de telles explications, les membres de McGregor vont continuer à marcher à l'ombre de la bannière de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Le Rév. Curé Pinsonneault, qui présidait l'assemblée, fit un discours rempli d'encouragement pour les sociétés comme l'Union Saint-Joseph.

M. Wenceslas Pilon de Windsor, un ex-instituteur de McGregor, fit aussi un joli discours qui fut fort applaudi.

St-Joachim, Ont.—Jeudi soir, le 12 septembre, nous avons eu une forte assemblée de l'Union St-Joseph du Canada, assemblée convoquée par l'organisateur, M. Eugène Sauvé, pour expliquer les raisons qui ont amené notre Société à fonder une caisse d'administration. Tous les membres étaient présents ainsi qu'un grand nombre d'autres personnes. Nous pouvons dire que les renseignements donnés par M. Sauvé ont été clairs et précis et qu'ils ont satisfait tous les membres.

Le président du conseil local, M. Ad. Mailloux, présidait l'assemblée. Ont aussi adressé la parole: M. Elie Quenneville, l'un des membres et des citoyens les mieux connus de St-Joachim, ainsi que M. L. Lévesque, secrétaire-trésorier du conseil local.

St-Joachim est renommé pour ses bonnes assemblées—Bravo!

Walkerville, Ont.—Dimanche après-midi, le 15 septembre, il y a eu une assemblée publique de l'Union St-Joseph du Canada à l'occasion du passage de l'organisateur, M. Eugène Sauvé, qui nous fit une assez longue conférence sur cette belle société, nous donnant toutes les explications en ce qui regarde la nouvelle échelle de taux.

M. Sauvé nous a démontré qu'il fallait absolument fonder une Caisse d'Administration dans l'Union St-Joseph puisque c'est la loi du pays qui l'exige. Le conférencier nous expliqua très clairement ce que coûte l'administration d'une société de secours mutuels comme la St-Joseph et nous fit comprendre que tout coûte plus cher aujourd'hui qu'il y a dix, quinze et vingt-cinq ans passés.

Il y a des membres qui ne trouvent jamais que leurs salaires

sont assez élevés, et ces mêmes membres voudraient cependant que les employés de la St-Joseph vivent avec des prières. Pour satisfaire ces quelques membres, il faudrait qu'un employé de la société portasse un chapeau de paille en hiver et un casque de poil en été, dit M. Sauvé en souriant.

M. l'organisateur termina en félicitant et remerciant le Rév. Père Beaudoin, curé de la paroisse de Walkerville, pour tout l'intérêt qu'il a porté et qu'il porte encore à l'Union St-Joseph.

Le Rév. Père Beaudoin, qui présidait l'assemblée sur la demande expresse et unanime de l'assistance, fit un très joli discours rempli de patriotisme et de sens pratique. Il expliqua aux membres que si le gouvernement a contraint l'Union St-Joseph de fonder une Caisse d'Administration, c'était afin de les protéger. Il vaut mieux payer plus cher, dit-il, et avoir une garantie que la marchandise est bonne.

Le Rév. P. Beaudoin espère qu'aucun membre n'osera abandonner la St-Joseph à cause de quelques sous de plus qu'il aura à payer par mois. Il nous faut d'abord encourager nos sociétés nationales et catholiques de préférence à toute autre, continua le bon père. Et l'Union St-Joseph, dit-il est bien la société par excellence des Canadiens-français d'Ontario.

M. Alex. St. Louis, président du conseil local de Walkerville, fit quelques remarques tout à l'avantage de la St-Joseph.

Quelques membres de Windsor assistaient à l'assemblée, entre autres, M. Euclide Jacques.

Stoney Point, Ont.—Vendredi soir, le 20 septembre, M. Eugène Sauvé, organisateur de l'Union St-Joseph du Canada, nous a fait une conférence des plus instructives sur cette société, nous expliquant on ne peut mieux les raisons qui ont obligé la dernière convention à fonder une Caisse d'Administration.

M. Sauvé fut si précis dans ses remarques que les quelques membres qui se proposaient de faire de cette assemblée un "fiasco" n'eurent pas même le courage de dire un mot et semblèrent même être très satisfaits.

M. l'organisateur dit que s'il se trouvait un membre de la St-Joseph qui soit résolu de l'abandonner à cause de l'augmentation,

que ce membre l'abandonne sans tambours ni trompettes, qu'il n'aille pas critiquer la société qu'il a tant aimée hier, car ce serait là jouer le rôle d'un calomniateur ou d'un médisant.

M. Sauvé fut vivement applaudi, et son discours aura, nul doute, un très bon effet.

Le président du Conseil local, M. Ambroise Emery, après avoir félicité le conférencier, se dit très satisfait des changements en ce qui regarde la nouvelle échelle de taux, et encouragea tous les membres à se soumettre volontiers aux nouveaux règlements.

Tous les officiers dirent aussi quelques mots sur la demande de M. Sauvé et chacun emboîta le pas au président, M. Emery.

Belle Rivière, Ont.—A une assemblée spéciale des membres de l'Union St-Joseph du Canada, tenue mercredi soir, le 18 septembre, M. Eugène Sauvé, organisateur, fit une conférence des plus instructives, expliquant clairement les changements de la dernière convention et donnant les raisons qui ont amené l'Union St-Joseph à modifier son échelle de taux et à fonder la caisse d'administration.

En l'absence du président retenu chez lui par des affaires importantes, M. William Durocher, vice-président, présida cette réunion avec beaucoup de tact.

Dans ce village de Belle Rivière les membres comprennent parfaitement cette question de l'augmentation des taux, surtout depuis la visite de M. Sauvé.

BANQUET A STE-ANNE D'OTTAWA.

Des représentants de l'Exécutif et plusieurs membres des différents conseils locaux de l'Union St-Joseph du Canada de Hull, d'Ottawa et de la banlieue prirent part à un magnifique banquet donné le 15 octobre dernier, sous le patronage de Monsieur Olivier Durocher, président général de l'Union St-Joseph, au profit du bazar Ste-Anne.

Ce banquet fut un succès; l'organisation était parfaite et l'assistance nombreuse et choisie. Les membres de l'Union St-Joseph comprennent que ces réunions solidifient l'amitié et qu'avec elle naissent l'entente et l'union, voilà

pourquoi ils ne manquent jamais l'occasion de les patroniser.

Le révérend M. J. A. Myrand, curé de la paroisse Ste-Anne, présidait. Dans un superbe discours, il souhaite la bienvenue aux membres d'une société dont depuis longtemps il a appris à apprécier le travail bienfaisant; s'adressant aux directeurs des journaux canadiens de la ville, il leur enjoint de bien vouloir continuer la lutte pour le maintien des droits acquis et pour l'acquisition des droits ignorés, puis commentant cette phrase mémorable du général Cambonne: "La garde meurt et ne se rend pas", le Canadien-français, dit-il, ne se rend pas et ne mourra pas, car depuis trois siècles qu'il vit du Christ, il a hérité quelque chose de son immortalité.

M. O. Durocher, président général, rappelle l'œuvre qu'accomplit l'Union St-Joseph. Il retrace la marche ascendante qu'a suivie cette société depuis sa fondation et pour elle il entrevoit un brillant avenir.

M. le docteur J.U. Archambault, médecin général, traite des bienfaits de la mutualité au point de vue économique et national. Par le groupement de ses énergies et le groupement de ses capitaux, la race canadienne parviendra au succès. Sachons, dit-il, encourager nos sociétés mutuelles, le plus puissant facteur d'organisation collective. Héritier de la galanterie gauloise, M. le docteur est prodigue de compliments à l'adresse des dames.

M. Jules Tremblay, directeur de la *Justice*, loue le travail que fait l'Union St-Joseph pour aider au triomphe de la cause nationale. Il est heureux de saluer son digne président, M. Durocher, ce mutualiste éclairé, ce patriote sincère, puis, abordant la question des écoles bilingues, il rappelle les droits naturels et civils dont jouit la race française sur cette terre du Canada, et, à l'appui de sa thèse, il cite les paroles de plusieurs personnages anglais éminents.

Plusieurs autres personnes adressèrent la parole, entre autres M. le docteur R. H. Parent, président du conseil de district d'Ottawa, et M. le docteur O. J. Rochon, organisateur en chef.

Cette amusante et instructive soirée se termina par le chant du vieil hymne canadien, toujours nouveau, "O Canada".

H. MENARD.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



LISEZ VOTRE POLICE !

Nombre de membres des sociétés mutuelles n'ont jamais lu leur police. Il y en a même qui n'ont pas de police.

Dans l'intérêt de tous les sociétaires, nous leur recommandons de se procurer une police, s'ils n'en n'ont pas déjà, et de la lire attentivement.

Il arrive souvent à des membres d'ignorer les clauses essentielles du contrat intervenu entre eux et la Société. Cela ne serait pas, si chacun étudiait sa police.

Nous sommes à la disposition de ceux qui ont besoin de renseignements ou d'explications. Mais, encore une fois, lisez votre police.

QUEL EST VOTRE BÉNÉFICIAIRE ?

Savez-vous quel est le bénéficiaire de votre police ?

Si vous l'ignorez, voyez-y tout de suite.

Car, il importe que chaque police porte le nom de la personne à qui elle est payable, au décès du membre.

Avez-vous des doutes, sur votre désignation de bénéficiaire ? Ecrivez-nous.

Le devoir de chacun est de voir à ce que le nom de ses bénéficiaires soit inscrit sur sa police. Autrement, il peut, à la mort du membre, en résulter des ennuis sérieux.

Point ne faut se contenter de termes généraux, tels que "héritiers prévus au Code", "héritiers légaux", etc. Mieux vaut nommer la personne et son degré de parenté avec le sociétaire.

VOTRE EXTRAIT DE BAPTEME ?

Pourquoi ne pas faire vérifier votre âge par la Société ?

C'est une formalité qu'il faut remplir un jour ou l'autre. Alors, pourquoi ne pas la remplir tout de suite, et en avoir le cœur net ?

A ceux qui ne peuvent retracer leur extrait de baptême, nous devons dire de nous écrire. Et nous leur expliquerons que faire pour fournir une déclaration solennelle, qui tiendra lieu de baptême.

Peut-être n'avez-vous pas déclaré votre âge correctement, lors de votre admission dans la Société ? Ecrivez au bureau chef, envoyez votre extrait de baptême, et on régularisera votre position.

CODES.

Il y a peut-être des Conseils locaux, des officiers, des membres, qui n'ont pas en mains le Code de la Société, édition de 1911, c'est-à-dire la nouvelle constitution adoptée par la dernière session fédérale.

Nous avons des Codes pour tous ceux qui en feront la demande. Nous les fournirons gratuitement à tous ceux qui nous enverront cinq centins, en timbres, pour payer l'envoi par la poste.

Si donc quelqu'un veut avoir le nouveau Code de la Société, qu'il en fasse demande. Et nous nous ferons un plaisir de lui expédier immédiatement la Constitution qui nous régit.

Les bénéfices en maladie.

Il y a des conseils locaux qui ne suivent pas d'assez près le paiement de bénéfices en maladie à leurs membres. On est trop généreux et on paie des réclamations non-fondées. C'est à tel point que l'Exécutif sera forcé d'y voir un jour ou l'autre. Et alors, gare aux officiers qui n'auront pas fait leur devoir.

Certains conseils paient de très fortes sommes de bénéfices en maladie; d'autres, avec un plus grand nombre de membres, administrent leurs affaires correctement. Si les visiteurs de malades s'acquittaient toujours consciencieusement de leurs devoirs, la somme payée en bénéfices de maladie diminuerait beaucoup. Quand on a des doutes sur une réclamation, pourquoi ne pas la référer à l'Exécutif ? Le

devoir des officiers et de tous les membres est de voir à ce que personne ne trompe la bonne foi de la Société et retire des bénéfices sous de fausses représentations.

Veut-on une preuve que des bénéfices sont parfois accordés à des membres qui n'y ont pas droit ? La voici dans la lettre que nous insérons ici, lettre reçue au bureau-chef de la société, le 11 octobre 1912:

Messieurs,

Vous trouverez sous pli la somme de \$32.00 pour restitution de secours en maladie, auxquels je n'avais pas droit.

H. K.

Certes, nous rendons hommage à l'honnêteté du sociétaire, qui, ayant obtenu des bénéfices qu'il n'aurait pas dû avoir, nous les retourne. En justice, il faut restituer le bien mal acquis. Et, les membres qui feignent d'être malades pour vivre aux dépens de la société, chargent leur conscience d'un lourd fardeau. De même, les officiers qui, par leur négligence ou par leur mollesse, facilitent l'obtention de bénéfices sous prétextes futiles, se rendent gravement responsables.

Que tous les conseils locaux y mettent de la bonne volonté, et nous ne tarderons pas à purger la Société de ses malades imaginaires.

M. SEVERIN DUCHARME,
M.P.

Nous venons d'apprendre avec beaucoup de plaisir que notre dévoué ami, M. Séverin Ducharme, M.P., président du conseil local de l'Union St-Joseph du Canada de Belle Rivière, Ont., vient d'être nommé gérant de la "Home Bank of Canada", succursale de Belle Rivière.

Nos félicitations au nouveau titulaire.

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Ottawa, 15 oct. 1912.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de novembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

OU NOUS FAISONS AFFAIRE

ONTARIO.
QUEBEC.
NOUVEAU-BRUNSWICK.
MANITOBA.
SASKATCHEWAN.
ALBERTA.
COLOMBIE-ANGLAISE.
MICHIGAN.
RHODE ISLAND.

AVIS AUX MEMBRES.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement; il lui faut aussi les numéros des polices.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur: Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
 Chapelain général: Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
 Président général: O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
 1er Vice-Président général: J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
 2me: G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
 Médecin général: J. U. Archambault, M. D., Hull.
 Directeurs: S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
 Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
 A. E. Brunet, courtier, Montréal.
 Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
 A. E. Vincent, industriel, Québec.
 J. P. Sampson, gentilhomme, Lévis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs: J. N. Rattey, Ottawa.
 Procureur: J. F. H. Laperrière, Ottawa.
 Secrétaire général: J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
 Trésorier général: Charles Leclerc, Ottawa.
 Organisateur en chef: Lassalle Gravelle, Ottawa.
 Assist.: Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
 Organisateurs: G. J. H. Tessier, Québec.
 J.-B. Friset et Eugène Sauvé.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa: Président: Dr. R. H. Parent, Ottawa.
 Vice-Président: R. Lafond, Hull.
 Secrétaire: Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
 Trésorier: A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
 Syndic: C. O. Dupuis, Ottawa.
 Nap. Bélanger, Ottawa.

Montréal: Président: E. A. B. Ladouceur, Montréal.
 Vice-Président: Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
 Secrétaire: Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
 Trésorier: Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
 Syndic: Dr. J. A. Rousse, Montréal.
 G. E. Bégin, Sherbrooke.

Québec: Président: Ch. Mailly, Québec.
 Vice-Président: J. L. A. Godbout, Québec.
 Secrétaire: Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
 Trésorier: Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
 Syndic: J. A. Marcoux, Québec.
 Cyprien Fortin, Beauceville.

Liste d'Adresses

Tous nos conseils locaux et bureaux de perception sont priés de nous faire tenir les changements d'adresses de leurs membres, pour que nous puissions corriger notre liste de distribution du "Pré-

voyant". Et, il faut toujours mentionner, dans un avis de changement d'adresse, l'ancienne adresse du sociétaire et son numéro de police.

Si vous connaissez des membres qui ne reçoivent pas le *Prévoyant*, dites-leur de découper, de remplir et de nous envoyer ce qui suit :

Je suis membre de l'Union St-Joseph du Canada et porteur de la police no.....

Je demeurais à

Mon adresse présente est

Je ne reçois pas le "Prévoyant".

Nom au long.

AVIS

Les médecins ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent donner un certificat de maladie à un membre de l'Union St-Jo-

seph du Canada, que lorsque ce membre a été sous leurs soins.

Les visiteurs de malades doivent visiter les malades et s'acquitter de ce devoir consciencieusement.

RECLAMATIONS PAYEES EN AOÛT & SEPTEMBRE

No. du décès	Nom du Décédé.	No de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence.
1588	E. Parent.....	28885	Jos. Pageot.....	23 jan.	\$ 200.00	27 août	Windsor
1615	L. Z. Chabot.....	1084	L. P. Poulin et M. Chabot.....	17 mar.	400.00	20 sept.	Ottawa
1672	Grégoire Blais.....	47818	Laura Brochu.....	31 —	500.00	19 août	Cedar Hall
1679	T. Deschênes.....	1033	M. D. Jelly.....	28 —	1000.00	20 sept.	Arnprior
1680	M. -Lse Barette.....	38396	J.-B. Laplante.....	27 juin	100.00	17 août	Ottawa
1684	Ths Bouchard.....	28255	Ovide Bouchard.....	27 mai	1500.00	3 avril	St-Félicien
1692	Paul Dumais.....	30787	M. A. Michaud.....	26 avril	1500.00	20 sept.	Sudbury
1694	Ad. Pelletier.....	33103	M. -Lse Bélanger.....	20 juin	1000.00	2 août	Bic
1695	A. Robert.....	34296	S. Comtois.....	17 —	75.00	2 —	St-Damien, Br.
1697	Alf. Groulx.....	1348	E. Bourque.....	7 —	1000.00	2 —	Ottawa
1699	Jos. Guérard.....	52	H. Guérard.....	22 —	1000.00	23 sept.	Ottawa
1706	A. Chouinard.....	25680	J. Chouinard.....	7 juil.	500.00	2 août	Ottawa
1707	T. Rochon.....	1165	C. G. Rochon.....	20 juin	1000.00	16 sept.	Clarence Creek
1708	A. Lacourse.....	5949	H. Gonneville.....	15 —	1500.00	27 août	Grand'Mère
1709	C. Trotter.....	9897	Emma Tessier.....	5 juil.	1500.00	3 —	St-Casimir
1710	Mme A. Gaudin.....	19406	A. Godin.....	9 —	100.00	30 —	Portneuf
1713	M. -Lse Moreau.....	29679	F. Ricard.....	9 —	75.00	30 —	St-Jean des Piles
1714	Adeline Gascon.....	324	Aicide Trudel.....	6 —	75.00	2 —	Mont-Rolland
1715	M. Chartrand.....	3946	Ed. Major.....	14 —	100.00	2 —	St-André d'Arg
1716	P. A. E. Blanchette.....	43464	M. Lavoie.....	7 —	1000.00	2 —	Montreal
1717	A. Fugère.....	21879	C. Massicotte.....	12 —	1500.00	3 —	Batiscan
1718	A. St-Pierre.....	34820	H. Deschênes.....	29 mai	1000.00	2 —	Yamachiche
1719	M. Basque.....	45648	V. Basque.....	29 juin	500.00	2 —	Tracadie
1722	M. Soucy.....	30622	E. Deschênes.....	17 juil.	100.00	30 —	St-Irénée
1723	A. Pinsonneault.....	14551	J. L. Pinsonneault.....	11 —	1500.00	16 sept.	St-Jean
1724	Omer Tombeau.....	46313	J. Malette.....	20 —	1000.00	30 août	Pte Gatineau
1726	Hercule Pigeon.....	4500	Marie Pigeon.....	28 —	1500.00	29 —	Wendover
1727	Jos. Diguier.....	36	C. Diguier.....	21 —	1000.00	30 —	Ottawa
1728	M. Dumoulin.....	3147	S. Dumoulin.....	16 —	75.00	30 —	Ottawa
1729	M. O. D. Paré.....	311 7	Eug. Paré.....	25 —	750.00	30 —	St-Germain
1730	Chs Desjardins.....	1225	E. Desjardins.....	28 —	1000.00	23 sept.	Ottawa
1731	J. W. Robert.....	8965	M. A. Bellerose.....	31 —	1500.00	30 août	St-Alexis Monts
1734	Louise Harvey.....	44789	Le Villeneuve.....	7 août	75.00	30 —	Shaw Falls
1735	M. A. Bloudin.....	134	Jos. Séguin.....	27 mai	75.00	20 sept.	Whitney
1736	M. A. Blondin.....	41836	Jos. Séguin.....	27 —	750.00	20 —	Whitney
1737	J. D. Gauthier.....	16555	Mme D. G. et H. Gauthier.....	12 août	1500.00	7 —	Québec
1738	C. Joannis.....	5225	Edgar Fontaine.....	5 —	75.00	7 —	Eastview
1739	Ed. Gauthier.....	126	A. Gauthier.....	20 juin	1000.00	20 —	Ottawa
1741	Mme T. Demers.....	13080	T. Demers.....	22 août	100.00	20 —	St-Félicien
1742	Ls Laforest.....	27830	H. Laforest.....	28 —	500.00	27 —	St-Cyrille
1745	J. C. W. Deguire.....	35269	G. Deguire.....	17 —	500.00	20 —	Orléans
1747	J. Côté.....	18844	J. Carrière.....	1 sept.	100.00	20 —	Cyrville
1748	Lucie Charette.....	2578	Nap. Larocque.....	23 août	75.00	20 —	Pte Gatineau
1750	M. Mayrand.....	9259	H. Arcand.....	2 sept.	100.00	27 —	St-Marc Carrière
1751	M. Cadieux.....	36971	J. Alb. Cadieux.....	6 —	750.00	27 —	Rigaud
1753	A. Paradis.....	42574	Geo. Paradis.....	9 —	1000.00	27 —	St-Roch, Québec
1757	Emile Bertrand.....	16149	H. Bertrand.....	27 août	1000.00	27 —	Ottawa
1758	Malvina Lalonde.....	20997	W. C. Rowe.....	7 —	75.00	27 —	Ottawa

ST-EDOUARD DE MONTREAL

A une assemblée du Conseil St-Edouard No 14 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 4 octobre 1912 au lieu ordinaire des réunions, à laquelle étaient présents tous les officiers;

Il fut proposé par M. Desjardins, secondé par M. Larin, que les minutes de la dernière assemblée soient acceptées. Adopté.

Proposé par M. Angrignon, secondé par M. Larin, que Messieurs Plourde et Pilon retirent leurs bénéfices en maladie. Adopté.

Proposé par M. St-Denis, secondé par M. Auclair, que les contributions soient perçues les 1er et 3ième vendredis de chaque mois, de 8 heures a.m. à 10 heures p.m., et que les membres soient notifiés par l'envoi d'une carte.

Proposé par M. Côté, secondé par M. Bouchard, qu'un concours de 6 mois, accordé par M. Friset pour le recrutement de nouveaux membres, soit organisé comme suit: Entrée gratuite; les aspirants n'auront que le 1er mois de contribution à payer.

M. le Dr Rousse, syndic du conseil de district, donnera la

somme de \$10, et M. Bouchard, agent de l'Union St-Joseph, offre une canne à celui qui, pendant le temps de ce concours, recrutera le plus grand nombre de membres.

Proposé par M. le Dr Bélanger, secondé par M. Côté, que des félicitations soient offertes à M. le Dr Rousse, M. Friset et M. Guenette pour leurs discours si intéressants prononcés à notre réunion du 4 octobre.

J. A. BOUCHARD,
Secrétaire-Archiviste.

AVIS IMPORTANT.

Correspondance—En correspondant avec l'Exécutif, il faut toujours donner son nom au complet, et le numéro de sa police. Il faut aussi se servir d'une feuille distincte pour chaque sujet traité, tout en les mettant dans la même enveloppe. Cela rend le travail plus facile au bureau chef.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et
Avantages

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Honoraires d'Admission \$2.00
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quel que soit le montant de la police.
16	77	1 23	1 70	2 16	BENEFICES :
17	77	1 23	1 70	2 16	
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	
20	77	1 23	1 70	2 16	
21	77	1 23	1 70	2 16	
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	EN INVALIDITE
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	
33	98	1 65	2 33	3 00	
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	A 70 ANS:
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 82	
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	AU DECES:
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et
avantages

Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000	Honoraires d'Admission, \$2.00.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quel que soit le montant de la police
16	1 07	1 53	2 00	2 46	BENEFICES
17	1 08	1 54	2 01	2 47	
18	1 09	1 55	2 02	2 48	
19	1 10	1 56	2 03	2 49	
20	1 11	1 57	2 04	2 50	
21	1 12	1 58	2 05	2 51	
22	1 14	1 62	2 10	2 58	
23	1 16	1 65	2 14	2 63	
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	En maladie: \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	Au décès de l'épouse: \$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	En invalidité: ½ de la police comptant ou 1-20 par année pendant 20 ans, sans intérêt et cessation de toute contribution.
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

CONDOLEANCES.

St-Joseph d'Orléans, 1er septembre 1912.—A une assemblée des officiers de ce conseil il fut proposé qu'une résolution de sympathie soit offerte à la famille du regretté M. J. C. W. Deguire, président et chapelain de notre conseil et que la dite résolution soit envoyée au "Prévoyant" pour publication.

A. F. COUSINEAU,
Secrétaire.

Cobalt 11 septembre 1912.—A une assemblée générale tenue le 19 août 1912, il a été proposé par M. Joseph Bazinet, secondé par M. H. Angrignon, qu'une résolution de condoléances soit offerte par le conseil local de Cobalt à la famille de leur regretté confrère Ferdinand Desjardins, décédé le 5 août 1912, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

A la même assemblée, il a été résolu ce qui suit: proposé par M. J. R. A. Viau, secondé par M. H. Angrignon: que la mort de leur estimé confrère André Bazinet, père de M. Joseph Bazinet, percepteur du conseil local de Cobalt, a causé un vif regret aux membres du conseil No 133; il a été proposé et secondé par les mêmes que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt.

L. A. GAUTHIER.

St-Evariste, 1er octobre 1912.—A une assemblée spéciale du conseil de St-Evariste tenue le 29 septembre 1912, il fut proposé par M. J. Archilas Talbot, secondé par MM. Edouard Morin et Philip Jos Beaudoin: "Que le Conseil de St-Evariste désire offrir à M. F. X. Blais, membre dudit conseil, leurs meilleures sympathies dans le malheur qui vient de le frapper dans la perte de son épouse Dame Caroline Bégin, décédée subite-

ment à St-Evariste, le 28 septembre dernier.

THEOPHILE GREGOIRE,
Percepteur.

St-Narcisse, 4 octobre 1912.—A une assemblée du Conseil de St-Narcisse de l'Union St-Joseph du Canada, tenue au lieu ordinaire des réunions, les résolutions suivantes furent adoptées. Proposé par Firmin Nobert, secondé par J. E. Cossette, que les membres de ce conseil ont appris avec chagrin le décès de M. Alfred Dostaler, ex-greffier général de la dite société et frère de M. Etienne Dostaler, ex-instituteur de cette paroisse.

Proposé par J. E. Jacob, secondé par Norbert Cossette, que des résolutions de condoléances soient adressées à la famille, à M. Etienne Dostaler et au "Prévoyant" pour publication.

J. A. GRAVEL,
Secrétaire.

Québec, 15 octobre 1912.—Les membres du Conseil St-Roch No 193 de l'Union St-Joseph du Canada ont appris avec une vive douleur la mort prématurée de leur confrère Amédée Paradis, et ils désirent, en cette pénible circonstance, exprimer à la famille leurs sincères condoléances. Ils chargent le secrétaire-trésorier de payer les honoraires d'une messe privilégiée pour le repos de l'âme du défunt et de transmettre copie du présent ordre du jour à Monsieur Paradis, son père, et au journal "Le Prévoyant".

L. P. GRAVEL,
Secrétaire-trésorier.

REMERCIEMENTS

Montréal, 1er octobre 1912.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le paiement des bénéfices au montant de \$75.00 qui m'étaient dus par suite de maladie.

Aussi, je travaillerai de tout mon cœur pour le progrès et l'avancement de notre belle société.

Votre tout dévoué,
DAMASSE PILON

Fraserville, P.Q., 23 septembre 1921.—Je désire offrir mes remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour le règlement satisfaisant de ma réclamation, par suite du décès de mon regretté époux. Veuillez faire publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant"

VVE ESDRAS TURCOTTE.

Stanhope, Qué., 24 août 1912.—Monsieur, Je me fais un plaisir de vous remercier du prompt règlement de mes bénéfices en maladie se montant à la somme de \$30.00, payée par l'entremise du Conseil local No 45, Coaticook.

Je suis heureux de recommander l'Union St-Joseph du Canada, qui paye les réclamations très promptement.

Votre tout dévoué,
J. BTE ROY.

N.-D. de la Salette, 15 octobre 1912.—Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour le prompt paiement de l'assurance de mon époux Delphis Deslauriers, dont j'étais le bénéficiaire.

Encore une fois merci.
Veuillez me croire votre reconnaissante,
LEA ST-AMOUR.